



COMMUNIQUÉ

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE / FORMATION / PROTECTION / GOUVERNANCE / ENVIRONNEMENT

Intelligence artificielle générative : former, protéger, encadrer

L'arrivée de l'intelligence artificielle générative dans nos environnements de travail bouleverse ou va bouleverser nos repères, nos pratiques et nos métiers. À l'Insee, comme ailleurs dans la fonction publique, cette évolution technologique rapide suscite à la fois des espoirs et des inquiétudes. **La CFE-CGC de l'Insee a engagé une réflexion collective** sur ce sujet crucial, dont voici les grandes lignes.

Nous appelons à une **approche équilibrée, lucide et responsable** de l'intelligence artificielle générative. Ni technophobie, ni fascination aveugle, nous devons nous donner les moyens d'en faire un outil au service des agents, de la qualité du travail et de la mission publique de l'Insee.

Acculturer, former et accompagner les agents

Nous considérons que l'une des priorités majeures est d'**acculturer le personnel à l'intelligence artificielle, dans tous nos domaines de compétence**. Pour que les agents puissent s'approprier ces outils, en comprendre les logiques, les limites et les opportunités, un **accompagnement structuré** et une **formation continue** doivent être mis en place. Cela ne peut pas être laissé à la seule initiative individuelle ou à des pratiques informelles.

Protéger les données, protéger la confiance

En tant qu'institut public de statistique, l'Insee collecte des données qui peuvent être personnelles et sensibles, les traite et les diffuse en respectant notamment le code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ces données, confiées par les personnes et les entreprises, fondent la légitimité et la crédibilité de notre action. **L'usage de solutions d'IA**, en particulier lorsqu'elles sont développées par des acteurs privés, **soulève des enjeux de confidentialité et de souveraineté numérique**.

Nous devons **mesurer les risques** de fuites, de détournement ou d'exploitation secondaire des données. **L'usage d'IA générative doit donc être limité et sécurisé**. La question d'une **IA internalisée ou maîtrisée en interne** mérite d'être sérieusement explorée.

Pour un usage encadré, cohérent et maîtrisé de l'IA

Nous constatons que l'usage actuel de l'IA à l'Insee est à la fois hétérogène et le plus souvent non encadré, provenant d'initiatives individuelles. Ces initiatives sont légitimes mais sont à encadrer. Cela peut en effet générer des risques en matière de qualité, de sécurité et de cohérence collective.

La CFE-CGC appelle à la mise en place d'un cadre clair, qui pourrait prendre la forme d'une charte évolutive et qui devra définir :

- les usages autorisés selon les types d'activité ;
- les outils d'IA recommandés, validés, voire proscrits ;
- les limites d'usage en lien avec les missions de service public.

L'objectif n'est pas d'interdire mais de **canaliser les usages pour qu'ils soient efficaces, sûrs et compatibles avec les valeurs d'indépendance** et les standards de qualité de la statistique publique.

Une gouvernance et des moyens à définir sans tarder

La question du pilotage et du suivi en interne des évolutions de l'IA doit être posée et résolue rapidement. Quels moyens humains et techniques doivent être dédiés à la veille, la régulation, la mise en œuvre ? Face à la rapidité des évolutions technologiques, il est impératif de mettre en place sans tarder une gouvernance dédiée à ces enjeux.

La CFE-CGC demande la mise en œuvre d'une instance de suivi interne, associant utilisateurs, techniciens, décideurs et représentants du personnel, pour assurer une vision collective et stratégique et bien répondre aux enjeux.

Ne pas sacrifier l'humain !

Les gains de productivité permis par l'IA ne doivent pas servir de prétexte à des suppressions de postes. La tentation existe déjà, nous la connaissons. **Des pressions seront inévitablement exercées sur nos effectifs**. Pour la CFE-CGC, une telle approche serait contre-productive : elle détériorerait les conditions de travail, générerait du stress et de l'inertie par rapport à ce nouvel outil ; elle affaiblirait la capacité de l'Institut à maintenir une qualité de service fondée sur l'expertise humaine.

L'IA peut être un levier d'efficacité mais elle ne doit pas se substituer à l'humain dans les missions d'analyse, de contrôle, de compréhension des phénomènes complexes. **L'humain doit demeurer au cœur des utilisations de l'IA**, en exerçant un contrôle systématique sur les outputs.

Cette dimension doit être formalisée pour être garantie dans la durée.

L'image et la mission de l'Insee sont-elles mises en danger par l'IA ?

Nous devons rester vigilants face au risque de conformisme algorithmique. L'IA produit des résultats selon les données et les modèles qu'on lui fournit — avec un risque de reproduction de biais, de pensée unique ou d'analyses simplifiées. Si l'Insee veut rester un acteur reconnu pour son objectivité, son indépendance et la qualité de ses travaux, **l'intervention humaine doit rester centrale**.

Un coût environnemental à ne pas sous-estimer

Enfin, **l'impact écologique de l'IA est réel** : consommation énergétique des serveurs, coût carbone des entraînements de modèles, renouvellement accéléré des infrastructures. La transition numérique ne doit pas se faire au détriment de la transition écologique, portée avec force ces dernières années par l'Insee à travers le programme « Insee Vert ». **Les impacts doivent être mesurés et suivis** régulièrement et avec objectivité.

Pour en savoir plus :

- « Pour un dialogue social au service des bons usages de l'IA et d'une nouvelle étape de progrès social dans les entreprises et les administrations », Manifeste du Projet Dial-IA ("Dialogue IA") coordonné par l'IRES, piloté en partenariat avec la CFDT, la CFE-CGC, FO Cadres et l'UGICT CGT, et signé par la CFTC, cofinancé par l'ANACT.
- « Encadrer l'utilisation de l'IA générative en entreprise », CFE-CGC, décembre 2024
- « Stratégie d'usage de l'intelligence artificielle en matière de gestion des ressources humaines dans la fonction publique de l'État », DGAFP, juin 2024

Pour nous contacter

dg75-syndicat-national-cfe-cgc@insee.fr

Vos représentants CFE-CGC

Titulaires

Jean-Philippe DE PLAZAOLA,
Sébastien CHÉRON

Suppléants

Catherine PORTAL,
Salvatore DI MARIA

**Des élus mobilisés
pour vous représenter
et vous accompagner !**